

**DEPARTEMENT DE LA LOIRE
ARRONDISSEMENT DE SAINT ETIENNE
MAIRIE DE SAINT APPOLINARD - 42520**

Date convocation : 26 Avril 2024

Nbr membres : 13
En exercice : 13
Présents : 8
Votants : 8+1 pouvoir
Quorum : 7

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 13 JUIN 2025**

L'an deux mil vingt-cinq le treize du mois de juin à 20 heures se sont réunis les membres du Conseil Municipal sous la présidence de Mme Annick FLACHER, Maire

Présents : FLACHER Annick, GERY Jacques, NAVEZ Marie-Louise, DUPINAY Pierre, GRANGE Yves, BARDY Benoît, GIRAUD Jean, CANET Véronique

Excusés : LIMONE Julien, ROUCOUSE Muriel, BLANC Emilie, CLUZEL Anthony

Absentes : DEGAND Nathalie

Pouvoir : BLANC Emilie donne pouvoir à FLACHER Annick

Secrétaire de séance : NAVEZ Marie-Louise

N° 31 130625

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202012-20250613-31130625-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet 07/07/2025
Publication : 07/07/2025

Pour l'autorité compétente par délégation

OBJET VOTE DES SUBVENTIONS 2025



Mme Le Maire fait part au Conseil Municipal des différentes demandes de subventions formulées par diverses associations.

**OÙI CET EXPOSE ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL VOTE LES
SUBVENTIONS SUIVANTES**

➤ Ass. Donneurs de Sang Pélussin	120,00 €
➤ Familles Rurales Maclas	400,00 €
➤ Pilat Tonic	140,00 €
➤ ADMR Pélussin	120,00 €
➤ Ecole Musique du Gambadon	400,00 €
➤ Foot en Mont Pilat	130,00 €
➤ Visages de Notre Pilat	100,00 €
➤ Gambadon Création	110,00 €
➤ Restaurant du Coeur	400,00 €
➤ Le Clocher de St Appolinard	50,00 €
➤ Résonance	50,00 €
➤ France Alzheimer	110,00 €
➤ Ass Sportive Collège G. BATY	100,00 €
➤ Club Tennis Maclas	50,00 €
➤ Sou des Ecoles - RPI Véranne/St Appolinard	640,00 €

TOTAL 2 920,00 €

Fait et délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus

La secrétaire de séance
ML NAVEZ



Le Maire
A. FLACHER